

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CL479

présenté par
Mme Cathala, rapporteure**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	1 000 000	0
Administration pénitentiaire	0	1 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à allouer un million d'euros supplémentaires au budget de l'École nationale de la magistrature consacré à la formation continue des magistrats sur les violences sexuelles et sexistes : actuellement, le budget alloué permet d'organiser 15 sessions et de former 492 personnes, ce qui est trop peu au regard des besoins identifiés par les associations féministes.

En conséquence, cet amendement procède au mouvement de crédits suivant : il abonde l'action 7 Formation du programme 166 Justice judiciaire à hauteur de 1 000 000 euros en AE et CP, et il ponctionne à hauteur du même montant en AE et CP l'action 1 Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice du programme 107 Administration pénitentiaire, dotée de 3,4 milliards d'euros.